

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 03 JUILLET 2024

N° de délibération : 12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-sept heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 26 juin, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le soir-même.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 11 VOTANTS : 14
DATE DE LA CONVOCATION	26/06/2024
VOTE	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Éric GUYOT, Françoise HERVET, Raymond LE VAN, Dominique MAURIN, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Sylvie THOMAS, Christine VINGDIOLET et Anne WOZNAK

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Françoise CROTTET-FIGEAT
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Yves RAVET
Régine ROY a donné pouvoir à Christine VINGDIOLET

Monsieur Dominique MAURIN est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative du budget n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La décision modificative n°1 du budget doit traduire budgétairement :

- Les ajustements des montants des projets
- L'amortissement des immobilisations sur 2024

Le budget du Pays doit donc être modifié comme suit :

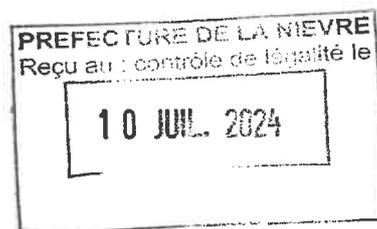
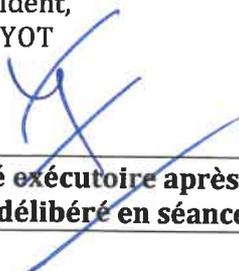
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap/art	Dépenses de fonctionnement	BP 2024	DM1	BP 2024 + DM1
011	Charges à caractère général	322 201,33 €	+ 3 000 €	325 201,33 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	400 917 €	-	400 917 €
65	Autres charges de gestion courante	55 675 €	-	55 675 €
023	Virement à la section d'investissement	164 960 €	- 23 000 €	141 960 €
042	Dotations aux amortissements	3 000 €	+ 20 000 €	23 000 €
	Total dépenses de fonctionnement	946 753,33 €	-	946 753,33 €
Chap/art	Recettes de fonctionnement	BP 2024	DM1	BP 2024 + DM1
74	Dotations et participations	621 333,05 €	-	621 333,05 €
74718	Etat	182 825,42 €	-	182 825,42 €
7472	Région	56 528,87 €	-	56 528,87 €
7473	Département	85 188 €	-	85 188 €
74751	Groupement de collectivités	203 449,40 €	-	203 449,40 €
74773	Fonds européens (FEADER)	86 716,36 €	-	86 716,36 €
7478	Autres organismes	6 625 €	-	6 625 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	325 420,28 €	-	325 420,28 €
	Total recettes de fonctionnement	946 753,33 €	-	946 753,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap/art	Dépenses d'investissement	BP 2024	DM1	BP 2024 + DM1
21	Immobilisation corporelles	164 960 €	-	164 960 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	61 967,90 €	-	61 967,90 €
	Total dépenses d'investissement	226 927,90 €	-	226 927,90 €
Chap/art	Recettes d'investissement	BP 2024	DM1	BP 2024 + DM1
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 967,90 €	-	61 967,90 €
021	Virement de la section de fonctionnement	164 960 €	- 23 000 €	141 960 €
040	Amortissements des immobilisations	-	+ 23 000 €	23 000 €
	Total recettes d'investissement	226 927,90 €	-	226 927,90 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- approuve la décision modificative du budget.

Le Président,
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 03 juillet 2024